



Avis de la CFDT au CSE de Courbevoie sur le projet CSP Paie

Nous sommes aujourd'hui consultés, au CSE de Courbevoie, sur le projet de CSP Paie. La CFDT constate que ce projet s'inscrit dans un vaste plan de réformes permanentes et continues qui touchent l'ensemble des salariés de Framatome depuis plusieurs années.

La Direction, loin d'attendre les retombées de ses précédents projets, continue à marche-forcée ses réorganisations.

En ce qui concerne la Paie, nous avons déjà subi pendant plus d'une année un changement de logiciels SIRH qui s'est très mal passé, tant pour les salariés de Framatome en général que pour les gestionnaires de paie en particulier. Cela a notamment eu pour conséquences de nombreux mouvements de personnels en contrats CDD dans notre établissement entre 2019 et 2020, ce qui a contribué à fragiliser notre service de paie d'établissement. Pour pallier cette situation, la Direction a décidé de s'appuyer, temporairement, sur les compétences du CSP Bourgogne situé à Saint-Marcel.

Finalement, nous apprenons fin 2020 que la Direction lance un projet de CSP Paie central chez Framatome.

Pour la CFDT, le choc est terrible. Non seulement, la Direction ne reconnaît pas le surinvestissement des gestionnaires de paie de notre établissement qui ont tenté de pallier les nombreux dysfonctionnements des outils SIRH mais en sus, elle ne leur accorde qu'un choix binaire : aller en Bourgogne ou changer de poste !

Cette chronologie des évènements interroge la CFDT qui y voit une stratégie opportuniste de la Direction pour à la fois, réduire le poids des fonctions supports dans notre établissement et leur occupation de M² dont la chasse par les Services généraux est menée en parallèle sur un autre projet de charte d'aménagement des établissements tertiaires mais également pour achever la réorganisation de la Paie que le changement des outils SIRH a initié.

La CFDT voit dans ce projet une perte de service aux salariés, notamment en termes de proximité. Et, même si la Direction assure remettre des ETP sur notre établissement pour cette mission, nous lui faisons remarquer qu'un grand nombre de postes de fonctions supports et notamment de secrétariats qui assuraient ces services auparavant, ont été supprimé lors du Plan de Départs Volontaire (PDV).

Enfin, la Direction a reconnu qu'en ces temps de crise sanitaire, le recours au télétravail massif, suivant les recommandations du gouvernement, était un succès. Pourquoi alors, ne peut pas prendre en compte ce retour d'expérience pour l'intégrer dans son projet de CSP Paie ?

Cela permettrait de conjuguer gestion à distance via les outils SIRH, service de proximité pour les salariés et une absence de conséquences professionnelles et personnelles pour les gestionnaires de paie. Nous pourrions ainsi conserver leur expérience.

En conséquence, le projet de refonte du CSP Paie ne nous paraît pas en l'état adapté et pertinent aux besoins des salariés de notre établissement pour qui une relation avec leur gestionnaire de Paie est un des fondements du contrat social qui les lie avec leur employeur. Les élus CFDT au CSE de Courbevoie voteront donc contre ce projet.